

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-63

OBJET : Tarifs des droits d'inscription pour la préparation à l'agrégation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

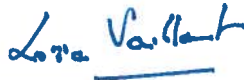
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les tarifs des droits d'inscription pour la préparation à l'agrégation :

- Agrégation externe : 255 €.
- Agrégation interne : 250 €.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT